

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

*Document de séance*

11.3.2009

B6-0115/2009 }  
B6-0116/2009 }  
B6-0117/2009 }  
B6-0119/2009 }  
B6-0120/2009 } RC1

## PROPOSITION DE RÉOLUTION COMMUNE

déposée conformément à l'article 115, paragraphe 5, du règlement par

- José Ribeiro e Castro, Charles Tannock, Bernd Posselt, Tunne Kelam, Filip Kaczmarek, Laima Liucija Andrikienė et Eija-Riitta Korhola, au nom du groupe PPE-DE
- Pasqualina Napolitano et Emilio Menéndez del Valle, au nom du groupe PSE
- Johan Van Hecke, Thierry Cornillet et Eugenijus Maldeikis, au nom du groupe ALDE
- Adam Bielan, Ewa Tomaszewska, Mieczysław Edmund Janowski et Konrad Szymański, au nom du groupe UEN
- Margrete Auken, au nom du groupe Verts/ALE

en remplacement des propositions de résolution déposées par les groupes suivants:

- PPE-DE (B6-0115/2009)
- PSE (B6-0116/2009)
- UEN (B6-0117/2009)
- ALDE (B6-0119/2009)
- Verts/ALE (B6-0120/2009)

sur la Guinée-Bissau

RC\774569FR.doc

PE420.376v01-00}  
PE420.377v01-00}  
PE420.378v01-00}  
PE420.380v01-00}  
PE420.381v01-00} RC1

FR

FR

## Résolution du Parlement européen sur la Guinée-Bissau

*Le Parlement européen,*

- vu la déclaration de l'UE du 3 mars 2009 sur les événements tragiques survenus en Guinée-Bissau,
  - vu les élections présidentielles (19 juin 2005) et les élections législatives (novembre 2008),
  - vu la déclaration du Conseil de sécurité des Nations unies du 4 mars 2009 sur la crise politique actuelle en Guinée-Bissau,
  - vu la déclaration de la Commission de l'Union africaine du 2 mars 2009,
  - vu l'article 115, paragraphe 5, de son règlement,
- A. considérant que, le 2 mars 2008, le président Joao Bernardo Vieira a été assassiné par des soldats renégats, et ce plusieurs heures après que le chef d'état-major des forces armées, le général Tagmé Na Waié, a été tué par une bombe; et que ces assassinats ont éliminé deux figures très puissantes et rivales qui avaient échappé à plusieurs tentatives d'assassinat ces quatre derniers mois,
- B. considérant que ces attaques n'ont pas été considérées comme un coup d'État et que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine n'a pas décidé la suspension de la Guinée-Bissau alors qu'il l'avait fait pour ses voisines la Guinée et la Mauritanie après les coups d'État de l'an dernier,
- C. considérant que Raimundo Pereira, président de l'Assemblée nationale élu depuis peu, a été désigné président par intérim en attendant les élections conformément à la constitution; que Raimundo Pereira a demandé à la communauté internationale de l'aider à stabiliser le pays,
- D. considérant que des décennies d'instabilité politique ont mené la Guinée-Bissau à une crise profonde, caractérisée par l'absence d'accès à l'eau potable, aux services de santé et à l'enseignement, et des fonctionnaires de nombreux ministères confrontés à des mois d'arriérés de salaire; sachant que ce pays fait partie d'une poignée d'États visés par les travaux de la Commission des Nations unies pour la consolidation de la paix dont l'objectif est d'aider les pays pauvres à ne pas sombrer à nouveau dans la guerre ou le chaos; considérant que ces assassinats se sont produits à un moment où l'UE et la communauté internationale se sont engagés encore davantage en faveur d'une Guinée-Bissau démocratique et stable,
- E. considérant que, depuis le mois de juin 2008, l'UE fournit conseils et assistance au profit de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau au travers de sa mission de la PESD intitulée "Réforme du secteur de la sécurité de l'UE (EU SSR) en Guinée-Bissau",
- F. considérant que les élections législatives de novembre 2008 ont eu valeur de test pour la Guinée-Bissau dont la transition vers la démocratie accuse un réel besoin de relance; que les élections ont été saluées par les citoyens et les observateurs internationaux, en particulier la

mission d'observation des élections de l'UE, et qu'elles ont ouvert la voie vers un renforcement de l'aide des Nations unies au profit des efforts de paix du pays; que, pendant la période électorale, les forces militaires ne sont pas intervenues dans le processus électoral et se sont engagées à garantir un contexte pacifique,

- G. considérant que ces assassinats semblent liés à une tension politique issue d'anciennes rivalités, à des divisions ethniques et de l'instabilité dans les rangs de l'armée, ainsi qu'à la présence de plus en plus forte d'intérêts liés au trafic de drogue dans le pays, ce qui crée un contexte très complexe et dangereux qui nuit en permanence à la capacité du pays à se relever,
- H. considérant que les preuves de plus en plus manifestes du trafic de drogue à l'intérieur et à travers la région montrent à quel point cette situation met en péril l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et menace déjà considérablement l'Union européenne en affectant les régions de notre voisinage,
- I. considérant que la Guinée-Bissau est confrontée au trafic de drogue et sert de point de transit important entre l'Amérique du Sud et l'Europe et que le trafic de drogue menace sérieusement la stabilité politique du pays,
1. condamne fermement l'assassinat du président de Guinée-Bissau, Joao Bernardo Vieira, et du chef d'état-major des forces armées, le général Tagmé Na Waié, les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2009;
  2. présente ses sincères condoléances aux familles de feu le président Joao Bernardo Vieira et du général Tagmé Na Waié, ainsi qu'à la population de Guinée-Bissau;
  3. exhorte les autorités de Guinée-Bissau à mener des enquêtes approfondies sur ces crimes et à poursuivre les responsables en justice et demande à la communauté internationale d'user de toute son influence et de fournir toute aide utile à cette fin; rappelle que les assassinats des généraux Ansuman Mané (2000) et Veríssimo Correia Seabra (2004) n'ont toujours pas été élucidés et que leurs meurtriers n'ont toujours pas été identifiés, poursuivis ni jugés; souligne que l'impunité n'est pas une solution;
  4. salue l'engagement de l'armée à respecter la constitution de Guinée-Bissau et insiste sur un strict respect de l'ordre constitutionnel du pays;
  5. prie instamment toutes les parties de résoudre leurs litiges par des moyens politiques et pacifiques dans le cadre des institutions de Guinée-Bissau et s'oppose à toute tentative de changer de gouvernement par des moyens inconstitutionnels;
  6. espère que les élections présidentielles auront lieu endéans un délai de 60 jours, comme prévu par la constitution, et invite les États membres et la communauté internationale à s'assurer que la Guinée-Bissau bénéficiera de l'aide financière et technique nécessaire pour tenir des élections crédibles;
  7. souligne qu'il existe un risque que la Guinée-Bissau restera instable et incapable de faire face à une corruption omniprésente ou qu'elle devienne un pays de transit de drogues tant que ses institutions resteront faibles sur un plan structurel;

8. demande au Conseil, à la Commission, aux États membres, aux Nations unies, à l'Union africaine, à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et aux autres membres de la communauté internationale de suivre l'évolution de la situation de la Guinée-Bissau, de contribuer au maintien de son ordre constitutionnel et de continuer à soutenir les efforts de paix dans ce pays;
9. demande que des pourparlers soient engagés sans délai entre les différentes factions politiques du pays afin d'établir un programme liant toutes les parties prenantes et qui inclurait une accélération de la réforme du secteur de la sécurité, une révision de la loi électorale, une réforme de l'administration publique, des mesures de lutte contre la corruption, des objectifs de stabilisation macroéconomique et la consultation de la société civile sur le thème de la réconciliation nationale;
10. se félicite de la décision prise, le 3 mars 2009, par la CEDEAO d'envoyer une délégation ministérielle en Guinée-Bissau composée de ministres du Nigeria, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de Gambie et du Sénégal, accompagnés du président de la Commission de la CEDEAO, et d'une décision analogue prise le même jour par la CPLP d'envoyer une mission politique en Guinée-Bissau sous la direction du secrétaire d'État portugais chargé des affaires étrangères et de la coopération, ces deux missions associant les parties prenantes en vue de restaurer la confiance parmi les acteurs politiques, les forces de sécurité et la société civile, et de rétablir la normalité constitutionnelle du pays;
11. attire l'attention, avec une vive inquiétude, sur la menace que le transit de drogues de provenances aussi lointaines que la Colombie et l'Afghanistan et la traite des êtres humains font peser sur la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et sur la stabilité de la région d'Afrique de l'Ouest, et demande aux Nations unies, avec un soutien approprié de la CEDEAO, d'élaborer un plan d'action régional pour faire face à cette menace;
12. demande à la Commission des Nations unies pour la consolidation de la paix de contribuer à ce que l'aide (tant financière que technique) promise par les donateurs continue d'affluer, en particulier pour la réforme du secteur de la sécurité, la réforme administrative et la lutte contre le trafic de drogue;
13. invite le Conseil et à la Commission à continuer de fournir conseils et assistance en faveur de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau au travers de la mission de la PESD "EU SSR en Guinée-Bissau" et à faire état des progrès déjà accomplis;
14. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux secrétaires généraux de l'ONU et de la CEDEAO, aux institutions de l'Union africaine, à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, au secrétariat de la CPLP et au gouvernement et parlement de Guinée-Bissau.